

---

## Notice pour la réorientation à l'inter-semester 2016-2017

---

**La procédure de réorientation à l'inter-semester concerne tous les étudiants français et étrangers inscrits en première année dans un établissement de l'enseignement supérieur français au titre de l'année universitaire 2016-2017.**

Elle permet aux étudiants inscrits en première année de Licence, DUT, BTS ou CPGE de demander à changer de discipline à la fin du premier semestre.

Avant d'entreprendre votre démarche de réorientation, il est recommandé d'assister aux réunions d'information proposées par le SCUIO-IP (Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) de 15h à 16h30 (bâtiment B, salle 106) le :

- lundi 10 octobre 2016
- mercredi 9 novembre 2016
- jeudi 8 décembre 2016
- jeudi 12 janvier 2017

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec un conseiller du SCUIO-IP pour bénéficier d'un entretien individuel afin de préparer au mieux votre parcours d'études, votre projet et votre insertion professionnelle.

SCUIO-IP :

- Bâtiment A, salle 347 / Téléphone : 01 49 40 67 17 / Courriel : [scuio@univ-paris8.fr](mailto:scuio@univ-paris8.fr)
- Site : [www.univ-paris8.fr/Service-commun-universitaire-d-information-d-orientation-et-d-insertion](http://www.univ-paris8.fr/Service-commun-universitaire-d-information-d-orientation-et-d-insertion)

### **Trois types de réorientation sont possibles**

- La réorientation interne qui concerne les étudiants inscrits au premier semestre à Paris 8
- La réorientation externe « arrivée » qui concerne les étudiants inscrits au premier semestre dans un autre établissement et qui se réorientent vers Paris 8
- La réorientation externe « départ » qui concerne les étudiants qui quittent Paris 8 à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre pour se réorienter vers un autre établissement.

### **Réorientation interne au sein de Paris 8**

Si vous êtes inscrit(e) à l'université Paris 8 en première année de licence (L1) ou de DUT et que vous souhaitez vous réorienter dans une autre première année de licence ou de DUT au sein de notre établissement, **contactez le secrétariat pédagogique** de la formation que vous voulez intégrer afin de connaître les conditions pour être accepté(e).

**Téléchargez le formulaire de réorientation interne à partir du 14 novembre 2016** et déposez-le auprès du secrétariat pédagogique de la formation demandée.

**Si l'avis est favorable, vous devez impérativement vous rendre au Bureau des inscriptions** pour régulariser votre inscription administrative. Votre carte étudiante sera actualisée, sans paiement de nouveaux droits de scolarité.



**Date limite de dépôt des demandes :**

- Le 12 décembre 2016 pour la licence Information Communication
- Le 13 janvier 2017 pour toutes les autres licences et DUT

**Date limite pour l'inscription administrative des étudiants admis à se réorienter :**

- Le 3 février 2017

**Secrétariats pédagogiques :**

- Coordonnées : <https://www.univ-paris8.fr/Licences-2016-2017>

**Bureau des inscriptions :**

- Jours et horaires d'ouverture : <https://www.univ-paris8.fr/Contacts-et-horaires-de-la-direction-de-la-scolarite>
- Contact/Informations : <https://apps.univ-paris8.fr/assistance.etudiants>

**Réorientation externe pour une arrivée à Paris 8**

Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement que Paris 8 (autre université, lycée CPGE, IUT...) et que vous souhaitez vous réorienter dans une première année de licence (L1) ou de DUT au sein de notre établissement, **contactez le secrétariat pédagogique** de la formation que vous voulez intégrer afin de connaître les conditions pour être accepté(e).

**Téléchargez le formulaire de réorientation externe** et déposez-le auprès du secrétariat pédagogique de la formation demandée. Cet imprimé doit être signé et tamponné par votre établissement d'origine.

Après examen de votre dossier, **si votre demande est acceptée vous devez impérativement vous rendre au Bureau des inscriptions** pour régulariser votre inscription administrative.

**Date limite de dépôt des demandes :**

- Le 12 décembre 2016 pour la licence Information Communication
- Le 13 janvier 2017 pour toutes les autres licences et DUT

**Date limite pour l'inscription administrative des étudiants admis à se réorienter :**

- Le 3 février 2017

**Secrétariats pédagogiques :**

- Coordonnées : <https://www.univ-paris8.fr/Licences-2016-20167>

**Bureau des inscriptions :**

- Jours et horaires d'ouverture : <https://www.univ-paris8.fr/Contacts-et-horaires-de-la-direction-de-la-scolarite>
- Contact/Informations : <https://apps.univ-paris8.fr/assistance.etudiants>

**Demande de réorientation externe pour un départ de Paris 8**

Si vous êtes inscrit(e) à Paris 8 et souhaitez vous réorienter à l'issue du premier semestre vers un autre établissement, veuillez prendre contact avec l'établissement d'accueil.

**Attention**

Les étudiants de nationalité étrangère hors Espace économique européen inscrits en BTS, CPGE ou DUT et désireux de s'inscrire en 1<sup>e</sup> année de licence (L1) dans le cadre de la procédure de réorientation doivent avoir suivi la procédure de demande d'admission préalable (DAP).